

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du jeudi 29 octobre 2020

Le jeudi vingt-neuf octobre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle BOULARD, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Vanessa AIRAL et Anthony FERNANDEZ

Absent(s) excusés : Nathalie FERRE, David MIDDIONE, Yann RICHE

Pouvoir(s) : David MIDDIONE à Chrystelle BOULARD, Yann RICHE à Vanessa AIRAL

Madame Alice VILLEMAGNE est désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

En raison des contraintes sanitaires, les élus participent à la séance du conseil municipal dans la salle du foyer communal à huis clos. La déclaration a été communiquée à la Préfecture le lundi 26 octobre 2020.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mardi 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité

Après avoir mis les drapeaux de la Commune en berne, le mercredi 21 octobre 2020, le maire propose, avant de passer à l'ordre du jour, d'observer une minute de silence, à la mémoire de Samuel PATY, assassiné lâchement, le vendredi 16 octobre 2020, à proximité de son collègue.

Ordre du jour :

Avancement du PLU : L'enquête publique est terminée. Le Commissaire Enquêteur nous a remis ce jour son « Procès-verbal de Synthèse des observations recueillies ».

La Mairie dispose de quinze jours pour répondre à ses observations. Le Commissaire Enquêteur disposera de huit jours pour remettre son document définitif à la Mairie, au Préfet du Gard et au Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Ce document sera également mis en ligne sur le site de la Mairie.

L'urbaniste apportera ensuite les modifications demandées. Le nouveau dossier sera envoyé dans son intégralité à tous les membres du Conseil Municipal pour une approbation en janvier 2021. Les dossiers approuvés et la délibération d'approbation seront déposés ensuite au contrôle de légalité en Préfecture.

Chauffage de l'église : La mise en place des nouveaux panneaux radiants électriques de l'église est terminée. Nous sommes dans l'attente du renforcement du réseau électrique par ENEDIS.

Travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux : Le remplacement des blocs autonomes de sécurité, la remise à niveau de certains tableaux électriques et la pose ou la mise à jour des plans d'évacuation de l'ensemble des bâtiments communaux sont en cours d'achèvement.

Récolement et prise en charge des archives communales : Il est proposé de donner l'autorisation au Maire de signer le « Procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune de Mons », entre son prédécesseur et lui-même. Seules sont concernées par ce document les archives centenaires de la Commune.

Annulation du salon d'arts : Monsieur Michel GORDOT précise qu'après plusieurs réunions et une organisation bien définie sur le déroulement, c'est avec regret que cette manifestation est annulée suite à la crise sanitaire actuelle.

Devenir du repas des aînés : Madame Virginie BOYER indique que lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS qui aura lieu le mercredi 4 novembre, une décision sera prise en tenant compte des circonstances actuelles.

Monsieur le maire demande à l'assemblée des idées pour remplacer le repas des aînés si celui-là doit être annulé, Madame Vanessa AIRAL propose un panier gourmand afin de rompre la solitude qui va s'installer à cause de la pandémie.

Il serait possible de reporter ce traditionnel repas au début de l'année 2021 afin de conserver un lien plus convivial avec nos aînés.

Commémoration du 11 novembre : Nous attendons les directives nationales afin d'organiser cette cérémonie avec les nouvelles contraintes sanitaires.

Appellation d'un Vallat communal : Madame PHILIP nous a demandé la possibilité de donner le nom de Vallat METGE au Vallat dans lequel son frère a trouvé la mort lors d'un tragique accident. L'ensemble des membres du Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Nous allons nous renseigner sur la procédure.

Délibérations :

Modification de la Taxe d'Aménagement (TA) du chemin du Périguil :

Section C, parcelle 1295 ; La construction de nouvelles habitations dans cette zone entraînerait des frais pour la réalisation de réseaux supplémentaires. Il est proposé d'augmenter cette taxe à 20 % pour couvrir les dépenses correspondantes.

Madame Vanessa AIRAL demande le coût de ces travaux, Monsieur le Maire informe qu'un devis a été établi pour environ 30 000 €. Ces travaux concernent les eaux usées, l'adduction de l'eau potable, et l'électricité.

2 abstentions, 16 voix pour

Charte régionale Ophyto :

Une copie du cahier des charges (juin 2015) de la Charte régionale Ophyto a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal décide d'adhérer à cette charte.

Des remarques pertinentes sur le coût de la démarche et la nécessité d'audit ainsi que sur le coût de la formation des agents ont été formulées.

3 abstentions, 15 voix pour

Classement des chemins et des places de la Commune :

Il est proposé au Conseil Municipal de classer une partie des chemins et des places de la Commune suivant le tableau détaillé joint en annexe. Sont concernés l'ensemble des chemins et des places revêtues. Soit 24 028 ml de voies et 12 940 m² de places.

Voté à l'unanimité

Pouvoirs de police du Maire :

Cette délibération est retirée.

Un arrêté sera pris par le Maire pour s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale prévu à l'article L5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, en matière :

- D'assainissement
- D'accueil et d'habitat des gens du voyage
- De police de la circulation et du stationnement
- De délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
- D'habitat

Demande de fonds de concours :

Une autorisation est demandée par le Maire pour solliciter des fonds de concours auprès d'Alès Agglomération pour :

Accessibilité PMR tranche actuelle :	24 472,65 €
Réhabilitation bibliothèque municipale :	5 030,00 €
Réhabilitation église :	9 933,00 €
Espace Santé :	8 348,50 €
Réhabilitation foyer municipal :	8 499,50 €
Réhabilitation du groupe scolaire :	21 220,39 €
Réhabilitation de la Mairie :	25 169,96 €
Travaux d'éclairage public :	3 887,15 €
Eclairage de sécurité des bâtiments communaux :	12 219,00 €
Mise en sécurité entrée de Mons :	35 500,00 €

Pour un budget prévisionnel de 154 280,15 € H.T.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.

Fait à Mons, le jeudi 29 octobre 2020

Gérard BANQUET
Maire de MONS

